



HAL
open science

La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques ?

Hervé Davodeau, Elise Geisler, David Montembault, Louise Leconte

► To cite this version:

Hervé Davodeau, Elise Geisler, David Montembault, Louise Leconte. La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques ?. Cahiers thématiques, 2014, Paysage vs Architecture: (in)distinction et (in)discipline, 13, pp.171–184. hal-01239109

HAL Id: hal-01239109

<https://hal.science/hal-01239109>

Submitted on 14 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques ?

Hervé Davodeau / Élise Geisler / David Montembault / Louise Leconte

Issue notamment de la contestation du mouvement rationaliste en architecture et en urbanisme, la participation est entendue comme modalité de l'action publique permettant à la population de prendre part à la décision. Le contexte législatif et réglementaire (convention d'Aarhus de 1998, loi relative à la démocratie de proximité de 2002) légitime et consolide une question qui, en s'appliquant aux processus d'aménagement de l'espace, contribue à faire évoluer les pratiques professionnelles. Encouragée par le développement durable et la démocratie participative, par une volonté sociale et politique croissante de démocratiser l'action publique et de prendre en compte les savoirs des habitants, elle a pu être expérimentée par certains architectes et paysagistes. Est-elle un facteur de rapprochement et d'hybridation de leurs pratiques ? Pour répondre à cette question, nous décrirons des exemples de projets participatifs qui nous semblent représentatifs et spécifiques des démarches des uns et des autres, ainsi que d'autres exemples communs aux deux disciplines, pour saisir ensuite de manière transversale les différents arguments de convergence et de divergence des pratiques.

Les architectes et paysagistes à l'épreuve des démarches participatives : cas d'étude

Les cas d'étude que nous présentons ici et à partir desquels nous tentons de monter en généralité ne sont pas exhaustifs. Pour certains bien connus et pour d'autres beaucoup moins, ils nous semblent représentatifs des pratiques participatives, propres aux architectes avec la co-construction d'habitats alternatifs, aux paysagistes avec l'usage du paysage-image dans la planification territoriale, et communes aux deux avec la co-conception de l'espace public.

Les architectes et la participation : co-construire un habitat alternatif

Alors que la culture architecturale a toujours minimisé l'idée du projet collectif, de nombreux types de démarches participatives existent et ont existé dans ce domaine, à des époques, en des lieux et avec des acteurs divers. Nous en présentons ici une forme éprouvée : la co-construction de groupements de logements ou d'immeubles d'habitation avec les futurs habitants. La participation dans la construction de l'habitat en France n'est pas un phénomène nouveau. Bien qu'elle soit le « thème normal du dialogue entre l'architecte et les utilisateurs¹ », elle a été particulièrement valorisée en architecture dans deux mouvements aux projets fortement médiatisés mais marginaux.

La première vague correspond au mouvement des années 1970-1980, inspiré par les notions d'autogestion et d'*empowerment*² et les idées de mai 1968, avec l'ouverture de la profession sur les questions sociales et la critique des principes de l'architecture et de l'urbanisme modernes, ainsi que les modes de production du logement³. Certains architectes expérimentent à cette époque des projets d'habitat participatif, avec parmi

les plus célèbres les projets de rénovation du Petit Séminaire à Marseille et des courées⁴ de l'Alma-Gare à Roubaix⁵, ou les opérations de logements neufs du Champ d'Enfer à Évreux et Diapason à Reims. Ces opérations militantes offrent à l'époque un regard critique sur le logement de masse, standard et fonctionnel, et souhaitent répondre aux besoins et attentes des usagers en les rendant acteurs de la construction de leur habitat⁶. Certains architectes comme le Belge Lucien Kroll se sont spécialisés dans la participation, défendant une « architecture sans maître » dans des opérations comme la fameuse Mémé, maison médicale à Bruxelles, construite entre 1970 et 1977 avec les étudiants usagers. Des architectes reconnaissent aujourd'hui qu'il existe une architecture sans les architectes, parfois même reconnue esthétiquement. L'architecture, parce qu'elle touche justement au quotidien, n'est pas uniquement pour eux le résultat d'une démarche créatrice individuelle, mais elle peut être le produit du développement de l'intelligence humaine, des complexités du quotidien et de la créativité collective, comme l'a défendu l'architecte et historien américain B. Rudolfsky.

Cette ferveur pour la participation, retombée à la fin des années 1980, revient en force sur la scène publique et politique depuis les années 2000, trouvant son prolongement dans la notion de gouvernance liée au développement durable⁷. Des initiatives d'« habitat alternatif » menées par des groupes d'habitants, des associations et des municipalités ont pour objectif de concilier qualité de vie, accessibilités économique et sociale au logement et souhaits des habitants. En France, cette « nébuleuse de l'habitat participatif⁸ » comprend certains projets phares comme les coopératives du Village vertical à Villeurbanne ou du Grand Portail à Nanterre. Certains projets d'autopromotion, inspirés des *Baugruppen*⁹ allemands, se développent également depuis quelques années en France, promulguant les habitants aux postes de maîtres d'ouvrage, de financeurs, de programmeurs et de gestionnaires de leur immeuble d'habitation. L'architecture, production matérielle mais aussi pratique créative investie d'une finalité expressive, entretenant de nombreux rapports avec l'art, les sciences et les techniques, permet en effet à chacun d'y trouver un intérêt selon ses sensibilités et ses compétences propres. Et ceci sans ôter leur « maîtrise d'usage » aux habitants, puisque le projet architectural se fait « à une échelle palpable », celle de l'espace pratiqué au quotidien, et donc d'un espace que l'habitant est le plus à même de raconter. Ces initiatives qui lient généralement dispositifs coopératifs et intérêt pour la question environnementale fleurissent timidement en France dans les tissus urbains denses. Certaines villes comme Strasbourg constituent des sites pilotes en la matière, avec, entre autres, l'opération Eco-Logis, l'un des premiers immeubles en autopromotion français, mis en œuvre par l'architecte allemand M. Giess.

Si les expériences communautaires des années 1970-1980 révèlent la figure d'un architecte militant engagé, parfois usager, les plus récentes dévoilent plutôt un architecte

simple prestataire, pour lequel la participation est davantage un tremplin professionnel et un moyen de promouvoir de nouvelles techniques écologiques¹⁰. Deux visions de la participation architecturale se côtoient. L'une inclut l'architecte dans le dispositif de participation et privilégie le processus de production de l'objet architectural par rapport à la forme finale, considérant que « l'architecture ne se montre pas, elle se vit¹¹ ». L'autre met l'architecte au service d'un groupe d'habitants, en lui reconnaissant essentiellement des compétences techniques. Extérieur au processus de réflexion collective, l'architecte y reprend sa place de concepteur isolé, ce qui réduit la part de collaboration.

Les paysagistes et la participation : utiliser l'image-paysage comme outil de médiation territoriale

La participation se déploie également aux différentes déclinaisons du projet de paysage, depuis le jardin jusqu'aux échelles territoriales où paysager consiste « à construire les règles de la production des paysages¹² ». C'est de cette forme du projet de paysage que nous traitons plus particulièrement ici.

En France, à partir des années 1980 mais surtout des années 1990, les lois de décentralisation et la loi Paysage (1993) ont favorisé le déploiement territorial des politiques publiques paysagères. Les paysagistes y contribuent aujourd'hui à travers leurs missions de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage (envers les services de l'État, les collectivités locales, CAUE, PNR, etc.). Dès les années 1990, de nouveaux outils (contractuels) ont donc été proposés aux élus locaux pour agir sur les « paysages ordinaires » (à l'échelle intercommunale). Dans cette perspective émerge alors l'idée que le paysage offre des qualités propres susceptibles de favoriser des démarches « partagées » (l'heure n'est pas encore explicitement à la « participation »). Le discours institutionnel des services de l'État qui fait la promotion de ces nouveaux outils (les plans chartes et contrats de paysage¹³) argumente des

1- Entretien d'Alvaro Siza dans Brausch (Marianne) et Emery (Marc), *L'architecture en questions. 15 entretiens avec des architectes*, 1996, 248 p.

2- Lire à ce propos Bacqué (Marie-Hélène) et Biewener (Carole), *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Éditions La Découverte, 2013, 176 p.

3- Macaire (Élise), « Des architectes à l'épreuve de la participation » in De Coninck (F.) et Deroubaix (J.-F.) (coord.), *Ville éphémère, ville durable. Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, Paris, Éditions de l'Œil d'Or, 2009, p. 135-147.

4- La courée est une forme d'urbanisation typique du Nord de la France en cœur d'îlot dans les quartiers industriels. De petites maisons toutes semblables, à un étage, se font face le long d'une ruelle privée à laquelle on accède par un passage étroit. Dans le meilleur des cas, chaque maison disposait d'un petit *jardin ouvrier*, parfois d'une petite remise.

5- Les revendications des habitants à l'Alma-Gare sont à l'origine du premier atelier public d'urbanisme (APU) en 1980.

6- Ces premières expériences sont en partie à l'origine de l'apparition de la notion de concertation dans l'élaboration des documents et des opérations d'urbanisme dans les années 1990. La notion de concertation relative à une opération ou à un plan d'urbanisme est apparue dans le contexte de la décentralisation des pouvoirs aux collectivités locales et du développement des associations agissant sur le cadre de vie. On peut toutefois noter que cette forme de participation, contrairement à celle développée dans les années 1970-1980, se limite souvent à l'information des habitants, mais pas à leur réelle implication dans les opérations les concernant. Voir à ce propos notamment les thèses de doctorat d'Héloïse Nez (2010) sur la participation citoyenne dans l'urbanisme à Paris et Cordoue, et de Camille Gardesse (2011) sur le réaménagement des Halles de Paris.

7- Bacqué (Marie-Hélène) et Carriou (Claire), « Participation et politique du logement en France. Un débat qui traverse le XX^e siècle » in Bacqué (M.-H.) et Sintomer (Y.) (coord.), *La Démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, Éditions La Découverte, 2011, 320 p.

8- D'Orazio (Anne), « La nébuleuse de l'habitat participatif : une radiographie d'une mobilisation » in *Métropolitiques* (<http://www.metropolitiques.eu/La-nebuleuse-de-l-habitat.html>), 16 janvier 2012.

9- Le *Baugruppe*, littéralement « groupe de construction », est un concept d'habitat né en Allemagne.

10- D'Orazio (Anne), intervention aux rencontres RAMAU (Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme) à l'École d'architecture de Paris-la-Villette en novembre 2012.

vertus de transversalité de l'entrée-paysage à partir des qualités sémantiques du mot paysage lui-même et de sa nature holistique. Le paysage permettrait d'aborder une diversité d'enjeux avec une pluralité d'acteurs et donc d'être un gage de cohérence des politiques publiques. De la même façon, parce que le mot relève du langage courant, il offrirait des qualités d'accessibilité : le paysage serait un sujet plus favorable à la participation que la biodiversité (par exemple).

Ce discours institutionnel sur les vertus démocratiques du paysage ne doit pas être pris à la légère car il oriente la politique nationale conduite en faveur des paysages¹⁴ et est aujourd'hui conforté par la Convention européenne du paysage¹⁵. Ce texte articule les enjeux de paysage et de démocratie en définissant les « objectifs de qualité paysagère à partir des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie » et en encourageant les pays signataires « à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage ». Ce discours légitime les atouts propres d'une participation par le paysage. L'expression « médiation paysagère » cherche à promouvoir cette spécificité. D'abord employée pour désigner les modalités de résolution de conflits de paysage¹⁶, elle est aujourd'hui utilisée dans un sens plus large : « Instrument de médiation pour communiquer le territoire, pour interpeller la population sur la question de son cadre de vie et lui laisser en débattre intuitivement, ainsi que pour engager un dialogue citoyen entre décideurs, acteurs et populations quant aux enjeux et actions de développement territorial, le paysage peut donc servir un aménagement plus démocratique du territoire. [...] Ainsi convié, le paysage constitue des discussions plus larges que strictement paysagères, relatives au territoire et à l'environnement.¹⁷ » Exploitant l'évidente apparence de la chose vue (« le paysage donne à voir le territoire »), la médiation paysagère consiste à mettre en débat une « image partagée » autour de laquelle l'enjeu est de s'entendre ou, *a minima*, de construire une dynamique collective nécessaire à un projet de développement local¹⁸.

Les principes de la médiation paysagère ont d'abord été expérimentés à travers des recherches-actions (par exemple dans le Massif central par Y. Michelin et C. Planchat, dans le Sud-Ouest par S. Paradis et L. Lelli, dans les Alpes par E. Guisepelli¹⁹) qui cherchaient à approfondir les potentialités d'un des outils de la médiation paysagère (le photo-questionnaire ou le bloc-diagramme pour les quatre références citées). Une fois confrontées au terrain, ces démarches ont commencé à vraiment transiter du milieu de la recherche vers les praticiens par le biais de certains réseaux professionnels (le réseau Paysage et urbanisme durable de Mairie Conseils ou le réseau APPORT²⁰). Ainsi, aujourd'hui de jeunes paysagistes-médiateurs adoptent et adaptent ce corpus d'outils et d'idées à leurs missions de co-conception de l'espace public (Alpage, Passeurs) ou de planification ter-

ritoriale (M. Baret et V. Miramand dans le PNR Livradois-Forez²¹) en investissant aussi d'autres outils (le blog, l'observatoire photographique du paysage). Ces innovations s'inscrivent parfois dans les cadres institutionnels de la participation (le travail conduit par Alpage sur le parc de Cambon à Blanquefort en collaboration avec le comité de quartier), mais peuvent parfois se présenter comme une alternative à certaines méthodologies-types préconisées par les services de l'État (« L'atlas pratique des paysages d'Auvergne²² »). Rares sont les paysagistes qui, ayant expérimenté eux-mêmes la médiation paysagère, en ont fait l'objet d'un travail de retour critique sur expérience (A. Pernet, D. Henry²³). Les spécificités des démarches participatives par le paysage méritent pourtant un examen critique particulier.

Même si cette évolution reflète celle, plus générale, des politiques paysagères²⁴, le glissement du statut du paysage dans l'action publique (de la finalité au moyen) questionne sur les conséquences pour les paysages des actions qui mobilisent l'outil-paysage. Lorsque celui-ci consiste à co-construire une image partagée du territoire, ne conduit-elle pas à figer les paysages sur une image (fût-elle consensuelle) alors que l'un des atouts du paysage dans la participation pourrait être d'en valoriser les évolutions pour questionner les dynamiques territoriales? De plus, si les outils de représentation du paysage ont un potentiel méthodologique indéniable, celui-ci ne réside pas dans les outils eux-mêmes, mais dans les démarches à construire pour en valoriser la diversité et surtout la complémentarité. Par ailleurs, les intentions politiques et les glissements sémantiques récents qui apparentent le paysage au cadre de vie ne doivent pas pour autant faire oublier l'histoire et les héritages d'un mot qui, si l'on veut le saisir dans sa dimension relationnelle, désigne une relation historiquement, socialement et culturellement construite sur un mode esthétique. Ainsi, lorsque Yves Michelin évite l'emploi du mot paysage, c'est bien parce que ce dernier reste trop connoté esthétiquement et culturellement. L'expérimentation des principes de la

11- Bouchain (Patrick), Julienne (Loïc) (coord.), *Construire ensemble le Grand Ensemble, Habiter autrement*, Paris, Actes Sud, 2010, 120 p.

12- Donadieu (Pierre), « Le paysage et les paysagistes – Paysager n'est pas seulement jardiner » in Droz (Y.) et Miéville-Ott (V.) (coord.), *La Polyphonie du paysage*, Presses polytechniques romandes, 2005, 227 p.

13- Gorgeu (Yves), Jenkins (Catherine), *La Charte paysagère: outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, La Documentation française, 1995, 188 p.

14- Portée depuis 1995 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Historique,14014.html>).

15- Élaborée en 2000 par le Conseil de l'Europe dont la mission est de promouvoir les valeurs de la démocratie, elle est entrée en vigueur dans le droit français en 2005.

16- Donadieu (Pierre), *Les paysagistes: ou les métamorphoses du jardinier*, Actes Sud / ENSR, 2009, 130 p.

17- Dubois (Claire), « Le paysage, enjeu et instrument de l'aménagement du Territoire » in *Biotechnologie. Agronomie, Société, Environnement*, décembre 2008 (<http://popups.ulg.ac.be/Base/document.php?id=4148>).

18- Magnaghi (Alberto), *Le projet local*, Éditions Mardaga, Liège, 2003, 123 p.

19- Michelin (Yves), « Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement: représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise », *Cybergeo: European Journal of Geography* (en ligne), 1998, Planchat (Claire), « Les outils graphiques paysagers, révélateurs des enjeux agricoles dans un Plan local d'urbanisme » in Lardon (S.) (coord.), *Dispositifs et outils de gouvernance territoriale*, Rennes, Norois, 2008, p. 109-125. Paradis (Sylvie) et Lelli (Laurent), « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable? », *Développement durable et territoires* (en ligne), septembre 2010. Guisepelli (Emmanuel), « Du rapport complexe entre expertise paysagère, représentations sociales des paysages et développement local », *Quaderni*, n°64, automne 2007, Environnement et expertise: entre science et politique, quelle légitimité?, p. 37-49.

20- APPORT (réseau Agriculture et paysage), *Paysage, outil de médiation* (plaquette à télécharger <http://www.agriculture-et-paysage.fr/>).

21- Baret (Marie) et Miramand (Victor), « Un schéma paysager pour le Parc naturel régional du Livradois-Forez » in *Le paysage. Retour d'expérience entre recherche et projet* (Bertrand G., Briffaud S.) (coord.), 2008.

médiation paysagère invite donc à relativiser les vertus d'accessibilité et de transversalité attribuées au paysage : les potentialités de la participation par le paysage ne résident pas dans la magie du mot mais dans les démarches à construire avec les habitants.

Au moment où cette posture médiatrice a aujourd'hui tendance à être revendiquée par un nombre grandissant de praticiens, qu'ils soient architectes ou paysagistes, il est nécessaire de rester critique vis-à-vis des discours qu'ils tiennent sur leurs propres pratiques. Doit-on croire ceux qui assument perdre toute ambition de maîtrise des formes de l'espace au motif qu'ils s'investiraient davantage dans les conditions sociales de leur production ?

Une pratique participative commune aux architectes et aux paysagistes : co-concevoir l'espace public

Depuis les années 1990, des architectes d'abord puis des paysagistes, séparément ou ensemble, s'organisent en associations pour mener des activités en marge de leur formation classique de maître d'œuvre. Ces actions centrées autour de la pédagogie et de la participation laissent la part belle à la prise en compte des usages et des pratiques des citoyens. C'est le cas par exemple du Bruit du Frigo²⁵, groupe pluridisciplinaire à géométrie variable, constitué autour d'un noyau dur d'architectes en 1997 à Bordeaux. Les actions du collectif consistent principalement à concerter les habitants sur les évolutions souhaitables de leur cadre de vie, en menant des diagnostics partagés, des « ateliers d'urbanisme utopiques » ou des « projets urbains fictifs », ponctués de moments conviviaux. Ses membres interviennent aussi matériellement dans et sur l'espace collectif et public, comme lorsqu'ils aménagent le Jardin de ta sœur dans la friche Duparty à Bordeaux en 2006, ou lorsqu'ils fabriquent des structures architecturales et du mobilier urbain tels qu'une bibliothèque éphémère, des guinguettes, etc.

D'autres collectifs de la même mouvance et investis dans la participation se sont développés dans toute la France. Le collectif Etc, association fondée en 2010 par des étudiants en architecture de l'INSA de Strasbourg, est parti à leur rencontre lors d'un « détour de France ». Durant ce voyage à vélo d'un an inspiré des Compagnons du devoir, il a réalisé une quinzaine de « chantiers ouverts » portant sur des espaces publics de proximité. Chacun de ces projets, d'une durée de quelques jours à quelques semaines, avait pour objectif de « fédérer, d'éduquer, de créer et de débattre²⁶ » dans un espace donné. Alpage est l'un des collectifs rencontrés au cours de ce voyage : l'AteLier de Paysage en partaGE créé en 2009 à l'initiative de deux paysagistes diplômés de l'ENSAP de Bordeaux se consacre « à la mise en œuvre de processus de projets partagés [...] en mobilisant des savoir-faire et des manières de faire pour favoriser la participation des citoyens à la vie de la cité²⁷ ». Investi dans la réalisation de voyages, documentaires, expositions interactives et formations sur le paysage, ainsi que dans la programmation et l'animation

d'événements culturels sur les transformations urbaines ou la nature en ville, Alpage cherche aussi à intervenir sur l'aménagement et la gestion de l'espace public, l'un de ses premiers projets étant la réhabilitation du parc de Cambon à Blanquefort, dans le nord de Bordeaux de 2006 à 2009²⁸. Les paysagistes y ont fait l'apprentissage de la co-production d'un espace public entre maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'usage, l'enjeu premier étant, d'après eux, de « savoir partager le processus de projet²⁹ ». Le jardin partagé, inspiré des *Community Gardens* nés à New York dans les années 1970, est l'une des formes que prend cette intervention participative dans l'espace public. Les municipalités, conscientes du potentiel de ces jardins pour créer du lien social au cœur des quartiers, pour « embellir » les espaces en friche ou sensibiliser à la nature et aux bonnes pratiques du jardinage, font appel à ces mêmes collectifs – Coloco³⁰, Salu-Terre³¹, Alpage, Le Bruit du Frigo – pour accompagner des projets de jardins partagés.

La participation : de la convergence à la divergence des pratiques paysagistes et architecturales ?

Le manque de recul ne permet pas encore d'évaluer ces démarches participatives portant sur l'espace public, et notamment leur durabilité. Mais nous pouvons tout de même observer certaines convergences au sein des deux disciplines concernées dans la manière de concevoir et de partager le projet, et aussi présager d'éventuelles divergences à venir.

Le projet : pas seulement un dispositif spatial, aussi un processus relationnel

Les expériences participatives sur l'espace public menées en parallèle dans le domaine de l'architecture et du paysage ont pour point commun de réinterroger une démarche « classique » du projet d'aménagement – qui serait portée par un concepteur démiurge – et d'en proposer une

22- Collectif du Chomet (<http://atlaspratiquesdespaysagesdauvergne.over-blog.fr/>).

23- Pernet (Alexis), *Le grand paysage en projet, entre trajectoires institutionnelles et territoires vécus. L'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance*, thèse de doctorat en géographie sous la direction de F. Pousin, 2012. Henry (Dominique), *Entre-tenir la montagne – Paysage et ethnogéographie du travail des éleveurs en montagne pyrénéenne, Hautes vallées du gave de Pau, de Campan et d'Oueil-Arboust*, thèse de doctorat de géographie sous ma direction de J.-P. Métaillé, 2012.

24- Berlan-Darqué (M.), Luginbühl (Y), Terrasson (D.) (coord.), *Paysages: de la connaissance à l'action*, Paris, Éditions Quae, 2007, 315 p.

25- <http://www.bruitdufrigo.com/>

26- <http://www.collectifetc.com/>

27- <http://alpage.over-blog.fr/>

28- Davodeau (Hervé), Sant'anna (Camila), « La participation du public et ses incidences sur l'évolution des théories et pratiques du projet des paysagistes » in *Territoire en mouvement*, n°11, 2011 (en ligne : <http://tem.revues.org/1225>).

29- Bertrand (Georges), Briffaud (Serge) (coord.), *Le paysage – Retour d'expériences entre recherche et projet: Atelier 7 Expériences de médiation paysagère*, Les rencontres de l'Abbaye d'Aarthous, 9-10 octobre 2008, 23 p.

30- Collectif né en 1999 et formé d'un paysagiste dplg et de deux architectes dplg. (<http://www.coloco.org/>)

31- Bureau d'études paysager fondé par un paysagiste et un agronome, membre du réseau national des jardins partagés, le JTSE (Jardin dans tous ses états). Spécialisé dans les jardins partagés et le paysage nature, la SCOP accompagne habitants et collectivités dans leurs démarches. (<http://www.salutterre.com/SalutAccueil.htm>)

alternative, en donnant en priorité la parole aux habitants et aux usagers de l'espace projeté. Le rapprochement entre architectes et paysagistes est alors particulièrement évident à travers les nouvelles opérations de co-conception d'espaces publics menées par des collectifs de jeunes praticiens. « Le projet, qu'il soit architectural, paysager ou urbain, change alors inévitablement et fondamentalement : il dépasse l'aboutissement physique d'une projection sur papier, sort des cadres préétablis d'une procédure linéaire, et devient un processus partagé.³² » Autrement dit, ces concepteurs cherchent à passer de la « maîtrise d'œuvre » à la « maîtrise du processus ».

Ce processus de co-conception et/ou co-construction avec et pour les habitants fait appel à des démarches qui présentent beaucoup de points communs entre les deux disciplines. Tout d'abord, la volonté de mobiliser les habitants et de les rendre actifs à toutes les phases du projet semble fixer quelques règles communes de fonctionnement. Le projet doit en effet rester transparent, attractif et ouvert pendant toute sa durée. Ainsi, une attention particulière est portée à l'animation et à la restitution de l'ensemble des débats, généralement nombreux, qui jalonnent le projet. Recueillir les savoirs locaux et partager les savoir-faire conduit tous ces concepteurs à mobiliser des outils assez semblables, inventés ou empruntés à d'autres disciplines, pour faciliter la vulgarisation, l'échange et le partage de connaissances (maquettes, collages, jeux...).

Il faut encore constater que la plupart de ces projets présentent la similitude de concerner des espaces restreints avec des temps d'expérimentation très concentrés. Ces échelles réduites semblent faciliter l'implication des habitants et le processus de création collective, le « faire ensemble », à nouveau revendiqué en opposition à une conception plus classique qui serait menée par un seul expert. Investir des lieux réduits permet également de mieux cerner l'espace vécu et de privilégier une approche sur les ambiances et sur les ressentis dans une confrontation directe avec le site. Tous ces processus de co-création donnent donc la priorité aux usages quotidiens de l'espace, aux gens et à leurs paysages « ordinaires ». En se plaçant délibérément du côté des habitants, ces nouveaux concepteurs cherchent ainsi à casser les distances, jusqu'à se positionner parfois même en opposition aux dispositifs institutionnels de la participation (ex. : enquêtes publiques). Est-ce alors cette posture « rebelle » qui maintient aussi ces collectifs dans des statuts souples (souvent associatifs), eux-mêmes en rupture avec les structures classiques que sont les agences et les bureaux d'études ?

Privilégier ainsi le processus de projet aux dépens des formes produites questionne cependant sur le devenir de ces actions – parfois éphémères – et plus encore sur les attendus réels de la participation. S'il s'agit avant tout de créer un événement capable de rassembler et de sensibiliser les habitants à l'avenir de leur quartier, pour une meilleure appropriation future d'aménagements plus conséquents, comment garantir à terme la prise en compte de cette « dynamique relationnelle » par les acteurs impliqués dans

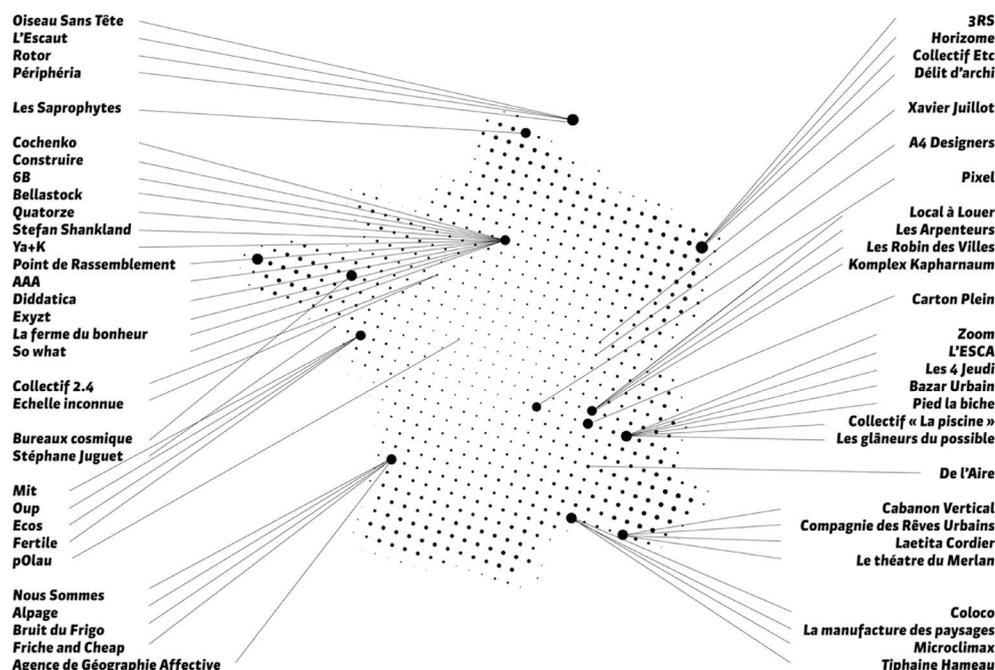


Fig. 1 : Collectifs travaillant sur des projets participatifs du cadre de vie, rencontrés lors du « Détour de France » d'Etc. Source: www.collectifetc.com.

les projets de planification construits aux échelles supérieures (élus, experts, etc.)? Comment évaluer la réussite de ces démarches? Sur quels « livrables » (aménagement concret ou document d'étude) faire reposer la rémunération des professionnels quand leur contribution repose davantage sur une mission d'animation (plus immatérielle)? Comment éviter l'instrumentalisation de leurs actions par les décideurs politiques³³? Enfin, au-delà de ces questions sur le sens et le devenir de ces nouvelles façons de concevoir les espaces publics qui pourraient faciliter un rapprochement entre architectes et paysagistes, une autre question leur est commune: que devient la place des experts dans de tels processus? Risquent-ils de perdre leurs savoirs spécifiques au détriment de compétences plus transversales orientées sur la médiation?

32- Geisler (Élise), Manola (Theodora), « Quand le sonore bouscule les métiers de la conception de l'espace » in Guiu (C.) (coord.), *Soundspace*, 2013 (à paraître).

33- Semmoud (Nora), *La réception sociale de l'urbanisme*, Paris, L'Harmattan, 2007, 260 p.

Effacement ou glissement de l'expertise de conception?

La participation questionne le statut de l'architecte/paysagiste et la nature de son projet. Efface-t-elle ou déplace-t-elle l'expertise du concepteur? La participation prend le contre-pied d'une conception héroïque et démiurgique du paysagiste/architecte et de sa pratique du projet pour lui opposer une attitude plus modeste, « à hauteur d'habitants », mieux capable de saisir l'espace vécu quotidien. Il nous semble cependant nécessaire de rester critique à l'égard de cette posture médiatrice qui est aussi une stratégie professionnelle: d'une part parce qu'un concepteur peut faire œuvre de modestie et d'écoute sans faire de participation (le contre-modèle est donc largement caricaturé), et d'autre part parce que la mise en scène du médiateur et la mise en récit de son action construisent une figure militante qui n'est peut-être pas moins héroïque que la figure à laquelle il s'oppose.

Certains paysagistes médiateurs (Alpage) rejettent le statut d'expert au motif que les habitants seraient les experts... Une position moins radicale (il s'agit aussi d'un discours professionnel face auquel il faut rester critique) est de considérer que l'expertise glisse vers de nouvelles compétences de mobilisation et de sensibilisation: autrement dit, l'expert n'est plus concepteur mais médiateur. Dans ce cas de figure, il est logique de constater que dans certains projets d'aménagement, la compétence d'animation et de conception de la démarche participative est confiée par la maîtrise d'ouvrage à une maîtrise d'œuvre sociologique qui peut alors éprouver quelques difficultés à trouver sa place dans un processus d'aménagement très opérationnel³⁴. À Angers, la maîtrise d'œuvre du projet urbain des Rives nouvelles est confiée à l'équipe Grether, mais la municipalité avait mis en place, avant la désignation du lauréat, un atelier « habitants » (tirage au sort à partir d'un panel de volontaires) animé par un cabinet privé « spécialisé en formation, conseil, études et recherches en ressources humaines » (des sociologues majoritairement). La dissociation de ces deux équipes questionne la contribution de l'instance participative dans le processus de conception urbaine (comment éviter l'étanchéité?). Cette interrogation concerne aussi l'élaboration des atlas de paysage dont les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) rédigés par les DREAL mentionnent désormais la nécessité de « lancer des démarches participatives pour mettre en évidence les perceptions culturelles et sociales des paysages ».

Une autre posture consisterait à ne pas opposer les expertises aménagement-conception et animation-participation, en admettant que les savoirs (reconnaissance des végétaux, lecture des formes urbaines) et savoir-faire (outils de représentation et de composition de l'espace) propres aux architectes et paysagistes n'entravent pas les démarches participatives, mais leur sont nécessaires. Si les usagers et habitants peuvent produire leur propre expertise à partir de leurs connaissances vécues des lieux, certaines de leurs re-

vendications peuvent ne pas être adaptées à la réalité des lieux (nature des sols, contraintes réglementaires), être peu cohérentes au regard de logiques spatiales plus larges et plus difficiles à appréhender par l'utilisateur. Il est alors utile que l'architecte ou le paysagiste assume ses fonctions d'animateur et de concepteur tout en mobilisant ses compétences pour hiérarchiser les propositions au regard de leur cohérence et de leur faisabilité. L'idéal étant encore que l'architecte/le paysagiste et les habitants trouvent un langage commun dans ce dialogue. Pour atteindre cet objectif, certains concepteurs comme P. Bouchain rejettent l'usage d'images trop séduisantes pour en privilégier d'autres peut-être moins vendeuses mais plus pragmatiques et pédagogiques (maquettes, jeux, etc.).

Notre propos ne vise pas ici à considérer les paysagistes ou les architectes comme les plus à même de mettre en œuvre ces démarches participatives. D'ailleurs, certains projets d'aménagement sont reconnus pour leur dimension participative sans qu'un architecte ou un paysagiste ne soit intervenu. C'est notamment le cas du projet de paysage de la communauté de communes de la Haute Vallée de la Bruche primé en 2007 (mention spéciale du grand prix du paysage du ministère de l'Écologie) et piloté par un ingénieur agronome.

Développer des compétences propres et partager une culture commune

S'il nous semble que la participation contribue à faire converger les pratiques des architectes et des paysagistes, en particulier sur l'espace public urbain où ils expérimentent ensemble une autre façon de faire du projet et une autre façon de considérer leur posture professionnelle, sans doute devons-nous aussi – de façon prospective et donc hypothétique – avancer des arguments qui pourraient au contraire aller dans le sens d'une divergence des pratiques. En effet, ce rapprochement dont nous faisons le constat aujourd'hui n'augure-t-il pas demain d'une prise de distance des uns vis-à-vis des autres? Dans ces collectifs où architectes et paysagistes inter-

34- Renaud (Yann), Tonnelat (Stéphane), « La maîtrise d'œuvre sociologique des Jardins d'Éole. Comment construire une gestion publique? » in *Les annales de la recherche urbaine*, n°105, 2008.

agissent et renouvellent leurs savoirs et pratiques, ne vont-ils pas aussi progressivement ressentir le besoin – dans un contexte concurrentiel qui s’applique aussi aux professionnels de la participation – de se distinguer en faisant valoir des compétences propres ? Car si l’architecture et le paysage, nous avons pu le voir, offrent des vertus similaires dans la pratique du projet participatif (interdisciplinarité, transversalité, matérialité, espace vécu), ils se distinguent notamment par leurs échelles spatiales et temporelles d’intervention. Alors que le projet architectural se fait à « une échelle palpable », celle de l’espace entourant le corps humain, celle de l’intime et du privé, « le paysage donne à voir le territoire ». De son côté, l’architecture est associée à la « construction avec des solides, la passion pour la matérialité de la matière, l’envie des textures, la préférence des volumes aux surfaces, de la chair aux vides lumineux³⁵ », elle est ancrée dans une matérialité quasi immobile. Le paysage, lui, est dynamique, car d’une part il associe le « passé géologique le plus lointain » aux « événements les plus actuels »³⁶, et d’autre part il utilise le vivant comme support (la filiation du jardin³⁷). Si telle est réellement la tendance, chacun se repliera sur les compétences qu’il maîtrise le mieux, ou du moins celles pour lesquelles il est jugé le plus légitime. Alors la construction de l’édifice, et plus particulièrement du logement pour les architectes, l’aménagement de jardins et la planification territoriale pour les paysagistes sont peut-être les « fondamentaux » sur lesquels les uns et les autres iront chercher à construire et faire reconnaître des pratiques participatives spécifiques.

Moins ouvertes aux collaborations, moins sujettes aux aléas de l’expérimentation, plus centrées sur des savoirs et savoir-faire disciplinaires, ces entrées plus thématiques dessinent peut-être pour demain les périmètres mieux balisés d’une offre plus professionnelle. Faudra-t-il s’en inquiéter ? Cette évolution pourrait également être liée à la décanation des démarches expérimentales et aux résultats des programmes de recherche en cours : la critique attendue des discours et des pratiques professionnelles de la participation doit permettre leur amélioration, mais elle induira peut-être le repositionnement professionnel que nous entrevoyons de façon intuitive. Cette anticipation reflète aussi des points de vue d’enseignants que nous entendons dans certaines écoles d’architecture et écoles de paysage pour dénoncer l’ouverture excessive de l’architecture sur le paysage ou du paysage sur l’urbanisme, et une volonté naissante chez eux de promouvoir un recentrage des formations sur leur cœur de métier.

En France, les deux domaines de l’aménagement de l’espace que sont l’architecture et le paysage sont dans une relation ambiguë et paradoxale. Les écoles de paysage, dans une logique de concurrence et de légitimation des spécificités de leur filière et de leur objet, ont voulu très tôt se distinguer des écoles d’architecture. La formule « pleins *vs* vides » a longtemps été structurante pour distinguer les deux champs professionnels, et la question du vivant est aujourd’hui davantage mobilisée dans cette distinction.

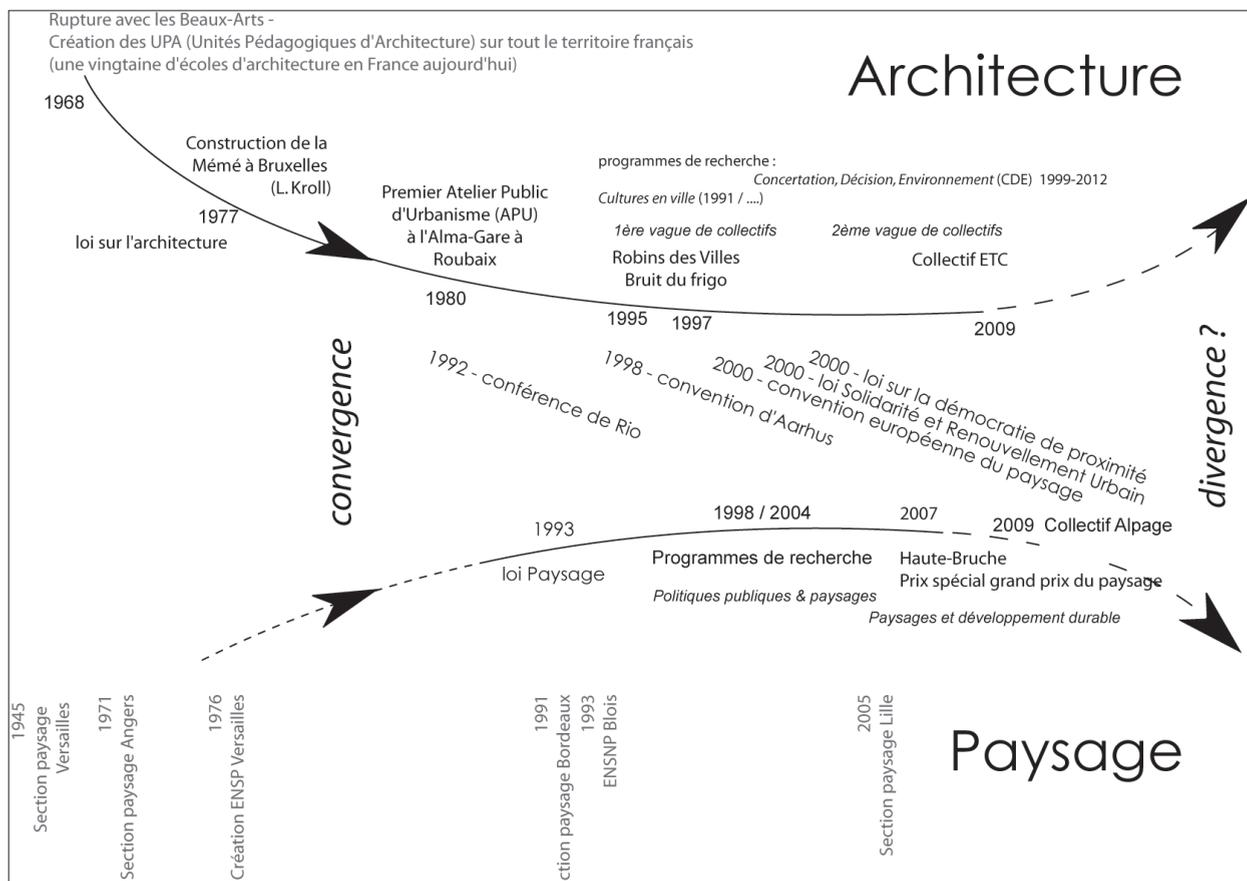


Fig. 2 : Les facteurs d'émergence de la participation dans les pratiques des architectes et des paysagistes : quelques repères chronologiques. Source : Davodeau, Geisler, 2013 (conception et réalisation).

Toutefois, en mettant la pratique du projet au cœur de leurs formations et en reproduisant les modalités pédagogiques de l'atelier, elles se sont inscrites dans une filiation évidente. Ces porosités entre les pratiques architecturales et paysagères, bien qu'elles ne soient pas généralisables à toute la profession, ne datent pas d'hier. En témoignent par exemple des projets de paysage reconnus par l'ensemble des professionnels de l'aménagement de l'espace, réalisés par des architectes tels que Renzo Piano

35- Bouchain (Patrick), *Construire autrement*, Actes Sud, 2006, 192 p.

36- Berque (Augustin), *Êtres humains sur la terre. Principes d'éthique de l'écoumène*, Gallimard, 1996, 212 p.

37- La leçon inaugurale de Gilles Clément au Collège de France : *Jardin, paysage et génie naturel*, 1^{er} décembre 2011 (Chaire de création artistique 2011-2012).

(Beaubourg et son parvis, 1977) ou Bernard Tschumi (le parc de la Villette, 1982-1997) ; ou l'ouverture du Grand prix d'urbanisme à des travaux de paysagistes comme Michel Corajoud en 2003 ou Michel Desvigne en 2011. En outre, de nombreuses agences et bureaux d'études se développent aujourd'hui en association pluridisciplinaire (urbanisme / paysage / architecture). La posture alternative commune aux architectes et aux paysagistes à travers la participation fait réémerger cette continuité historique à travers la figure commune du concepteur surplombant contre laquelle ils se construisent. Les pratiques participatives que les uns et les autres mettent en œuvre – en particulier dans la co-conception des espaces publics urbains – sont très proches dans leurs contenus et dans leurs formes, et le succès des « collectifs » pluridisciplinaires témoigne bien des échanges qui se nouent entre paysagistes et architectes à travers ces projets participatifs.

La participation est donc un facteur d'hybridation des pratiques architecturales et paysagères. Est-elle souhaitable? Nous n'envisageons pas une hybridation qui appellerait la construction d'une hypothétique « métadiscipline » de la conception de l'espace. Pour autant, le scénario (non moins hypothétique) du repli disciplinaire nous paraît tout aussi risqué. Le moyen terme souhaitable et probable est de favoriser le bon voisinage de l'architecture et du paysage pour permettre aux professionnels de chacun des deux domaines de continuer à maîtriser leur propre domaine de compétence tout en leur permettant d'échanger autour d'une culture commune nécessaire à la collaboration. Les enjeux de la participation du public dans les processus d'aménagement sont aujourd'hui devenus un aspect important de cette culture commune. Pour autant, les réponses opérationnelles des architectes et des paysagistes doivent tirer parti des potentialités propres de leur objet.